



DEPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE

DE

MAINTENON

2017- 87 -

DELIBERATION N° 29.06.2017/050

Point n°9:

**VEOLIA : rapport annuel - service
eau potable - année 2016**

L'an deux mille dix-sept le **JEUDI 29 JUIN** à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni dans la Salle du Conseil sur la convocation du 23 juin 2017 sous la présidence de Monsieur BELLANGER Michel, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. BELLANGER, Maire – M. LAFORGE, Mme AUBURTIN, M. GUEVEL adjoints.
M. DEBREUCQ, Mme HÉRAUD, Mme LUCIEN, M. CADOR, Mme KOUYATÉ, M. BREMARD, Mme JEHANNET,
M. ACLOQUE, Mme MORISOT, M. AYADASSEN Conseillers Municipaux : formant la majorité des membres en exercice

Procurations : de M. JODEAU à Mme AUBURTIN
de M. ROBIN à M. BELLANGER
de Mme CHENARD à M. LAFORGE
de Mme BRESSON à M. BREMARD
de Mme PÉAN à M. DEBREUCQ
de M. GUYON à M. ACLOQUE
de Mme ARNOULD à Mme KOUYATÉ
de Mme HAYES à Mme MORISOT

Absents excusés : M. RICHARD – M. GOGER – Mme CARPIER – Mme LAZAREVIC
Absente : Mme HOUEMENT

Mme MORISOT a été élue secrétaire.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, ainsi que celui de l'assainissement.

Considérant le rapport d'activité 2016 relatif au service de distribution publique d'eau potable présenté aux membres du Conseil Municipal par les services de VEOLIA lors de la réunion de la commission générale du 20 juin 2017

Monsieur le Maire a présenté le rapport établi pour l'année 2016 concernant le service de distribution publique d'eau potable.

Etant précisé que ce rapport est consultable par les membres du Conseil Municipal et également par le public

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 22



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Michel BELLANGER

Transmis en Préfecture le 06 juillet 2017

Publié le :

Reçu en Préfecture le :

Certifié exécutoire le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802276-20170629-29062017-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2017